

# ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT DE FRÉVILLE-DU-GATINAIS

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le **01 AVR. 2025**

ID : 045-294501085-20250121-D\_AFR\_2025\_01-BF

## DÉLIBÉRATION DU 26/03/2025 DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

**Nombre de membres :** L'an 2025, le 26 Mars à 18:00, le Bureau l'Association Foncière de Remembrement dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MÉTIER Antony, Président.

En exercice : 7

Présents : 6

Date de convocation : 18/03/2025

### A l'unanimité

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : M. MÉTIER Antony, Président, M. DEQUATRE Myriam, M. PELLETIER Laurent, M. CROUM Jean-Louis, M. NICOLLE Baptiste, M. BÉZILLE Bruno, M. CHENAULT Yohann

Secrétaire : M. PELLETIER Laurent

## D\_AFR\_2025\_01 – Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de l'Association Foncière de Remembrement ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Il est proposé au Bureau de l'Association Foncière de Remembrement de bien vouloir approuver le Compte Financier Unique 2024, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Libellé	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Recettes 2024	5 259,82	0,00	5 259,82
Dépenses 2024	860,78	0,00	860,78
<b>Résultat 2024</b>	<b>4 399,04</b>	<b>0,00</b>	<b>4 399,04</b>
Résultat reporté 2023	18 588,43	0,00	18 588,43
<b>Résultat de clôture 2024</b>	<b>22 987,47</b>	<b>0,00</b>	<b>22 987,47</b>
Restes à réaliser 2024 - Recettes	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser 2024 - Dépenses	0,00	0,00	0,00
<b>Résultat des restes à réaliser</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat définitif 2024</b>	<b>22 987,47</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Le Bureau de l'Association Foncière de Remembrement, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

Le Président s'étant absenté et n'ayant pas pris part au vote,

- **approuve** le Compte Financier Unique 2024 de l'Association Foncière de Remembrement de Fréville-du-Gâtinais,
- **donne** pouvoir au Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

A Fréville-du-Gâtinais, le 26/03/2025

Le Président,

MÉTIER Antony

